

communes, mais aujourd'hui ces communes sans attendre l'intervention de l'Etat, peuvent entreprendre des modifications de leur plan de zones pour éviter si elles ne souhaitent pas, l'implantation de centres commerciaux. Il n'y a pas besoin d'attendre des directives de l'Etat qui, je précise, existent déjà.

D'autres éléments ou conditions bien sûr, doivent être remplis pour qu'une autorisation d'un centre commercial soit délivrée, notamment l'aspect routier, en tant que générateur de trafic. Un centre commercial peut être amené à contribuer aux investissements routiers, c'est l'exemple de Matran. C'était la problématique de Gottéron-Village où des investissements importants étaient programmés, si le projet Gottéron-Village s'était réalisé. C'est important de le signaler, cela ne va pas sans autre, mais il faut admettre qu'il y a des problèmes dans ce secteur. De plus, les transports publics doivent satisfaire les besoins et ce sont là des éléments importants. Par rapport, à l'intervention de M<sup>me</sup> Christa Mutter relative aux recommandations, je peux vous dire qu'au niveau du plan directeur cantonal de circulation, ces recommandations existent déjà, même si elles ne sont pas intégrées dans le plan directeur cantonal. La problématique consiste en ce qu'il s'agit d'une recommandation. Or, lorsque vous êtes confrontés à des juristes, quel est l'avis qui est pris en compte, si vous allez devant un tribunal? Je le répète et c'est important aujourd'hui, parce que la critique provient de la situation actuelle, les communes ont les éléments en main, les bases légales pour modifier leur plan si elles ne souhaitent pas de nouvelles implantations, lesquelles il faut reconnaître créent des difficultés.

Par ailleurs, vous savez que nous avons mis le projet d'agglomération en consultation, cela a été relevé par l'un ou l'autre d'entre vous! Cette consultation a amené bien sûr quelques remarques, mais les critiques les plus virulentes, ne viennent pas de la consultation interne au canton, mais elles proviennent de l'Office de développement territorial. Je ne vais pas vous relater tout ce qu'ils nous ont dit, mais d'une manière générale, l'Office fédéral estime que l'Etat n'est pas assez interventionniste dans le domaine de l'aménagement du territoire. Or, cette critique n'est pas faite uniquement pour le canton de Fribourg, mais elle est faite d'une manière générale pour tous les projets d'agglomération.

Un point positif qui est ressorti de la prise de position de l'ODT, eh bien c'est la mention du moratoire pour les grandes surfaces. Il est dit clairement qu'il ne faudrait pas l'introduire uniquement pour l'agglomération, mais sur l'ensemble du canton. Je pense que cela mérite une analyse de fond. Faut-il oui ou non un moratoire? Personnellement, je pense qu'il doit y avoir une analyse de fond pour savoir où l'on veut implanter ces grandes surfaces, parce que l'on ne peut pas dire qu'on arrête tout. L'important est de savoir où on les implante en fonction de différents critères, dont notamment celui de l'aménagement du territoire, de l'utilisation rationnelle du sol, du problème environnemental, du bruit et de toutes les nuisances que cela implique.

En conséquence, il est indispensable de faire une étude dans ce domaine, afin de gérer cette problématique en

tenant compte des aspects d'aménagement du territoire, d'utilisation rationnelle du sol, de la protection de l'environnement etc.

Avec ces considérations je vous demande bien sûr d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 66 voix contre 4. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 66.

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP). Total: 4.

*S'est abstenue:*

Feldmann (LA, PLR/FDP). Total: 1.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

## Projet de loi N° 15

### sur l'impôt sur les successions et les donations

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR).  
Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

*Deuxième lecture<sup>1</sup>*

CHAPITRE 1

ART. 1 À 9

– Confirmation de la première lecture.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Entrée en matière et 1<sup>re</sup> lecture le 13 septembre 2007, BGC pp. 983ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1163ss.

## CHAPITRE 2

ART. 10 À 21

ART. 19<sup>bis</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Je vous demande au nom de la commission de confirmer les premiers débats.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat s'oppose toujours à la variante de la commission. Cette variante signifie de façon très concrète que les donations mixtes ne seraient quasiment jamais imposées. Cette pratique ne convainc pas, puisqu'elle télescope deux questions, à savoir celle de la qualification de l'acte et celle de la base de calcul de l'imposition. On ne saurait, en effet, exclure l'existence d'une donation mixte pour la seule raison que la valeur fiscale de l'immeuble est inférieure ou égale à son prix de vente. Ainsi se référer à la valeur fiscale plutôt qu'à la valeur vénale objective, c'est-à-dire à la valeur réelle de l'immeuble, conduit à des incohérences puisqu'on prétend comparer des valeurs établies selon des critères différents.

La solution que propose le Conseil d'Etat présente l'avantage de la cohérence et garantit un traitement plus égal entre les contribuables. Le bénéficiaire d'une donation mixte n'est ni avantagé, ni désavantagé par rapport au donateur d'un immeuble entier. Il ne l'est pas non plus par rapport à l'acquéreur d'un immeuble à titre onéreux.

En résumé, la solution retenue par la commission provoque de nombreuses inégalités de traitement, notamment il y a une inégalité de traitement entre celui qui reçoit un immeuble entièrement à titre gratuit et celui qui n'en reçoit qu'une partie. Il y a inégalité de traitement entre celui qui reçoit une chose mobilière et celui qui reçoit un immeuble.

Je vous invite donc à maintenir la proposition initiale du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à ne pas accepter l'article 19<sup>bis</sup> nouveau.

– Au vote, l'article 19<sup>bis</sup> (nouveau) est confirmé par 42 voix contre 22. Il y a 1 abstention.

*Ont confirmé le résultat de la 1<sup>re</sup> lecture:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 42.*

*Ont infirmé le résultat de la 1<sup>re</sup> lecture:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/

SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 22.*

*S'est abstenu:*

Ackermann (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture.

## CHAPITRE 3

ART. 22 À 25

ART. 23 AL. 1 LET. A,B ET C (NOUVELLES)

**Le Rapporteur.** Concernant le chapitre 3, l'article 23, je vous invite à suivre la position de la première lecture. Je vous rappelle que ce taux unique avait été choisi pour des raisons de simplification, de meilleure lisibilité de la loi et que, finalement, le coût de ce taux unique est tout à fait raisonnable puisqu'il est de 74 000 francs pour le canton et de 50 000 francs pour les communes.

Par ailleurs, pour les petites donations, les petites libéralités, la franchise de 5000 francs joue un rôle très important. A notre avis, il est donc essentiel que tous les bénéficiaires de libéralités bénéficient d'une réduction d'impôt, y compris les libéralités importantes. Cela aura l'avantage de pouvoir attirer et, je l'espère, maintenir dans le canton des fortunes importantes.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat n'est toujours pas convaincu des arguments avancés. On a déjà fait le débat lors de la première lecture, hier. Au vu des résultats de la première lecture, au vu du résultat des votes précédents, je crois qu'il est inutile d'insister encore et par conséquent, nous nous rallions par gain de temps.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Je ne sais pas si le combat est perdu d'avance, mais vous me permettez de m'arrêter une fois encore sur cet article 23, qui est quand même un article charnière de cette loi sur l'impôt sur les successions et les donations.

Comme je l'ai dit hier, cette loi telle qu'elle est présentée initialement par le Conseil d'Etat, est très équilibrée. L'article 23 est un élément important de cet équilibre. Je rappelle qu'un système de taux progressif est une règle fondamentale dans notre fiscalité, fiscalité moderne, et cette règle ne doit pas être abandonnée dans cette loi. 80% des cantons de ce pays pratiquent de la sorte au niveau des successions.

La loi que nous préparons ce matin, même avec des taux progressifs, restera largement favorable en comparaison intercantonale.

Je vous invite donc à ne pas modifier la version initialement proposée, ceci pour des rentrées financières, également au niveau du canton et communes. Il serait faux de penser que les montants que nous allons économiser sont ceux qui ont été mentionnés tout à l'heure. Il faut les comparer en pour-cent; il peut y avoir des variations énormes d'une année à l'autre.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Unsere Fraktion wird ebenfalls die frühere Version des Staatsrates unterstützen. Gerade bei einem unverhofften Einkom-

men, wie es Erbschaften und Schenkungen darstellen, ist es nicht begreiflich, wieso vom Grundsatz der Besteuerung nach wirtschaftlicher Leistungsfähigkeit abgewichen werden soll. Gerade bei diesen Einkommen sollte dieser Grundsatz nicht verlassen werden. Wir stimmen hier über eine sehr moderate Progression ab, die ausserdem schon bei einer halben Million aufhört. Das heisst: Die noch höheren Einkommen werden wirklich zu einem sehr bescheidenen Satz besteuert. Ich lade Sie deshalb ein, diesen Grundsatz nicht zu verlassen und auch den Staat nicht unnötig weiterer Einnahmen zu berauben. Wir haben bis jetzt sämtliche Anträge der Kommission, die weitergingen als jene des Staates, befürwortet. Das wird sich auch in der Staatskasse bemerkbar machen. Ich bitte Sie deshalb, bei diesem letzten Element nun einmal auf die frühere Version zurückzukommen.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Auch ich möchte noch einmal, obwohl ich vielleicht nicht gross Erfolg haben werde, auf das System, das vom Staatsrat vorgeschlagen ist, zurückkommen. Es ist, wie schon gesagt, eine moderate progressive Steuererhebung. Der Staat braucht Geld, irgendwoher muss er es nehmen. Und wenn wir es bei den Erbschaften nehmen, die uns quasi als Geschenk zukommen, dann ist es etwas Anderes, als wenn wir es bei den Einkommen erheben. Sparen wir besser bei der Steuererhöhung bei den Einkommen und nehmen das Geld bei den Erbschaften. Ich muss daran erinnern, dass es nicht die direkten Linien angeht, sondern Enkel, Nichten. Wenn Sie das Glück haben, einen Onkel zu haben, der keine Kinder hat, dann erben Sie. Aber das ist ein Glücksfall, das ist ein Geschenk. Wir können schon sagen, dass das Geld schon versteuert worden sei, Einkommens- und Vermögenssteuer. Die Person aber, die das Geld erhält, hat das Geld noch nie versteuert und was sie dem Staat gibt, das ist sehr klein und tut nicht weh. Ich glaube auch, dass es nicht an uns ist, zu sagen, ob das Steuersystem vereinfacht wird oder nicht. Ich glaube, das müssen der Staatsrat und die Verwaltung beurteilen und man hat in der ersten Lesung gehört, dass das kein Argument ist. Ich denke also, es wäre wirklich sinnvoll, wenn wir ein bisschen überlegen, dass der Staat Geld braucht und dass, wenn wir Geld erhalten, seien es Franken 500 000.–, seien es Millionen (es gibt Beispiele in den letzten Jahren, wo mehrere Millionen vererbt worden sind), wir hier ein wenig weg geben, es uns nicht weh tut.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Je suis bien content que le Conseil d'Etat se soit rallié à la proposition de la commission, mais pour finir, nous n'avons pas gagné de temps puisque que la discussion recommence. J'ai deux éléments à relever à nouveau: les grosses fortunes, bien évidemment, vont aussi payer plus d'impôt, même avec un taux fixe. Elles vont payer davantage et il ne faut pas déséquilibrer cela avec un taux progressif. Le deuxième élément est que ces fortunes ont déjà été taxées une première fois et qu'elles vont l'être encore une fois. Dès lors, entre-deux, il ne faut pas encore faire une imposition plus que proportionnelle.

Je vous invite donc à soutenir la version de la commission.

**Le Rapporteur.** Je prends note des trois interventions, chacun restant cantonné sur ses positions. Je préciserai à M<sup>me</sup> Haenni qu'il appartient au Parlement de légiférer et non au Conseil d'Etat; c'est encore le Parlement qui peut décider le système qu'il veut choisir et non le Conseil d'Etat et l'administration. Je pense que ce sont des choses qui doivent être claires.

J'ai déjà parlé tout à l'heure de l'attrait du canton par cette loi. Je crois qu'on a vécu dans ce canton le départ de grosses fortunes pour liquider leur succession dans le passé. Il serait malheureux de revivre de tels événements qui ont fait perdre plusieurs centaines de milliers de francs au canton.

Je rappelle que la petite différence de 74 000 francs pour le canton et de 50 000 francs pour les communes doit être considérée comme un investissement, puisque s'il y a deux grosses successions qui s'ouvrent dans le canton, on va récupérer ce montant très, très rapidement.

Je vous invite encore une fois à confirmer le vote de la première lecture.

**Le Commissaire.** Comme cela a été relevé, si je me suis rallié c'est parce que je pars de l'idée que «la messe est dite» et que je vais vous faire gagner du temps. Je constate que ce n'est pas le cas, comme cela a été relevé.

Encore une fois, les arguments de simplification par exemple, à mon sens, ne tiennent pas la route. Le système qui est proposé par le Conseil d'Etat dans le projet initial n'est pas compliqué.

De plus, le fait de dire que de grosses fortunes vont venir parce qu'on n'a pas de progressivité, je pense que ce n'est pas un bon argument. Encore une fois, je pense que les positions sont claires. Il faut donc passer au vote.

**Le Président.** Je vais suivre vos propos et je vais passer au vote.

M<sup>me</sup> Haenni demande la parole. Je la lui donne uniquement si c'est pour corriger un fait erroné.

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). On m'a signalé que la traduction n'était pas correcte. Or, je n'ai pas dit que c'est le Conseil d'Etat qui décide, bien sûr c'est le Parlement! Mais j'ai dit que le Conseil d'Etat avait dit, l'autre jour, que la simplification n'était pas un argument. C'est pour cela que je voulais apporter une rectification.

– Au vote, l'article 23 al. 1 let. a, b, c (nouvelles) est confirmé par 51 voix contre 23. Il y a 1 abstention.

*Ont confirmé le résultat de la 1<sup>re</sup> lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/

FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 51.*

*Ont infirmé le résultat de la 1<sup>re</sup> lecture:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 23.*

*S'est abstenu:*

Aebischer (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Confirmation de la première lecture.

#### CHAPITRE 4 À 10

– Confirmation de la première lecture.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 57 voix contre 12. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 57.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 12.*

*Se sont abstenus:*

Girard (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 4.*

## Motion N° 146.06 Charly Haenni (loi sur la promotion économique/ LPEc)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Haenni Charly (PLR/FDP, BR).** Cette motion avait pour but d'instaurer un fonds devant servir une aide financière sélective aux projets d'intérêts régionaux, aux projets innovants ayant un impact sur le développement économique et devait permettre la recherche de nouveaux débouchés. La particularité de la démarche était liée au financement puisqu'il était prévu un cofinancement, d'une part, du canton et, d'autre part, des régions ou des communes concernées. Cette mesure devait permettre d'élargir le cadre quelque peu restrictif de l'actuelle loi sur la promotion économique, notamment l'aide aux communes pour l'amélioration des infrastructures. Il s'agissait aussi, de manière sous-jacente, d'anticiper la modification, voire la suppression des aides directes de la Confédération, notamment l'arrêté Bonny.

Eu égard à la mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la nouvelle politique régionale et, *de facto*, des modifications qui vont être apportées à la loi cantonale sur la promotion économique, le but de la motion est partiellement réalisé, comme il est mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat. Je dis partiellement, puisque le projet de loi sur la promotion économique, en consultation actuellement, prévoit d'une part, les formes de promotion et de contributions financières d'une manière élargie et, d'autre part, l'idée d'un fonds est réalisée, mais uniquement au niveau cantonal, conformément aux nouvelles dispositions de la législation fédérale.

Dès lors, comme le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion, il ne me paraît pas utile d'entamer le débat. Je préfère retirer cette motion, non sans annoncer que le groupe libéral-radical déposera dans les mois à venir une nouvelle motion demandant une véritable politique régionale.

En effet, à nos yeux, la nouvelle loi sur la politique régionale de la Confédération (LPR), est davantage un acte de politique cantonale de la Confédération, ce qui a pour conséquence que la politique régionale est en partie oubliée.

C'est avec ces considérations que je retire cette motion.

– Le Grand Conseil prend acte du retrait de cette motion.

<sup>1</sup> Déposée le 15 mai 2006, BGC p. 949; développée le 27 juin 2006, BGC p. 1539; réponse du Conseil d'Etat, BGC p. 1198.